

REUNION DU 27 JUILLET 2012

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 27 juillet 2012
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

PRESENTS : MM. MORAND, BOUQUIN, MARTIN, FORTON, ORLAND, LEFEBVRE, BERRUÉ

ABSENT EXCUSÉ : MM. LABBÉ, PERRUCHE, DECHERF, RECOLÉ, DE DREUZY

ABSENT : M. TERENCE

Madame LABBÉ a donné pouvoir à Madame MARTIN

Madame RECOLÉ a donné pouvoir à Madame BERRUÉ

Au cours de sa séance, le Conseil :

DESIGNE la société HYDROSCOP comme maître d'œuvre pour la réalisation de la tranche 4 bis, rue de la Clairière et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché pour un montant de 3 292,20 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine pour la souscription devant aider au financement des travaux de rénovation de l'Eglise ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Loiret concernant l'assurance du personnel en cas d'absence de longue durée ;

VALIDE le choix du prestataire ANDESQUARD pour le groupement de commande de location de cars avec chauffeurs de la Communauté Communes du Canton de la Ferté St Aubin et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les bons de commandes selon les tarifs du bordereau des prix unitaires fixés par le marché.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

- Que la réception provisoire des travaux d'aménagement de voirie de la rue Creuse aura lieu le mardi 31 juillet 2012 et que cette opération a fait l'objet de travaux supplémentaires : réalisation de l'enrobé du carrefour rue Creuse – rue de la Clairière – rue de la Barauderie (non pris en charge par le département pour un montant de 7 680,00 € HT) et pose de 4 bornes béton imitation pierre sur le trottoir au carrefour rue Creuse – rue de Maison Neuve – Grand'rue pour un montant de 1 608,00 € HT.

- Que la société TP PARIS procédera à l'entretien par une émulsion de bitume et gravillonnage du chemin de Louan dans le prolongement de l'enrobé actuel et jusqu'à la ferme courant septembre 2012 pour un montant de 12 546,04 € TTC.

- Suite à une réflexion du SMICTOM sur la pertinence de maintenir l'ouverture de la plate forme déchet vert de Chaon en période hivernale, le conseil Municipal souhaiterait une ouverture le samedi matin tous les 15 jours de décembre à mars et le maintien de la fermeture le lundi durant la même période.

- Le bureau d'études EDREE a remis son rapport d'enquête environnementale concernant la mise en place des périmètres de protection du captage d'eau potable.

- Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Communautaire du 05 juillet 2012, les 3 élus représentant la commune de Sennely se sont abstenus lors du vote sur le projet de complexe aquatique comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle, estimant que la tranche conditionnelle n'est pas nécessaire dans l'immédiat compte-tenu du coût supplémentaire.